

## ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 5 FÉVRIER

## Un vrai beurre !

D'où vient-il, celui-là? De Madagascar, en passant par la Chambre; et, malgré la longueur du trajet, il est d'une fraîcheur! Goûtez-le, « vous nous en direz de bonnes nouvelles. »

On prétendait que, — les Compagnies maritimes françaises se dérobaient aux instances de la guerre et de la marine, ou présentant de fabuleuses cartes à payer — le ministre de la guerre s'était vu dans l'obligation de traiter avec une Compagnie anglaise, la maison Clarkson ou Blagson, pour le transport de notre matériel de guerre à Madagascar. On avait attendu, jusqu'à la dernière seconde, les « soumissions » de l'industrie française qui ne s'était point dérangée, à moins qu'elle n'eût posé de formidables lapins.

Aussi, mis en demeure et, un peu, au pied du mur, le général Zurlinden, dont les débuts oratoires à la tribune parlementaire n'ont pas été sensiblement plus éblouissants que ses adieux « officiels » au maréchal Canrobert, a raconté ceci :

L'administration de la guerre, au temps du général Mercier, s'est adressée au ministre de la marine d'alors, qui répondit que la question des transports ne le regardait en quoi que ce soit.

(Probablement, aux yeux du ministère de la marine, l'affaire était de la compétence exclusive de l'administration des plongeurs à cheval.)

Alors, la marine se tirant les pieds, on se hâta de s'adresser à l'industrie non moins indigène que nationale.

La « Transatlantique » et les Messageries maritimes déclarant « qu'elles n'avaient pas de bâtiments appropriés au genre de transports requis », une maison du Havre, la seule en mesure d'entreprendre ce service, fit des offres et demanda un million, plus un terme beaucoup trop long, sans garantir encore absolument l'exécution du contrat. L'ingénieur de la marine mis à la disposition du ministre de la guerre chercha dans la marine anglaise. Il trouva ce qu'il fallait pour le prix de 460,000 francs avec un délai beaucoup plus court que le délai exigé par nos armateurs.

La compagnie Anglaise avait déjà fait pour nous des transports de ce genre, lors de l'expédition du Dahomey, l'industrie française étant complètement dénuée sous ce rapport.

### Conclusions :

Prise au dépourvu pour le Dahomey, — défaillance qui aurait dû lui servir de leçon, — l'industrie nationale renâcle derechef pour Madagascar.

D'où provient cette faillite morale et matérielle?

D'un tas de causes que nous allons énumérer, au hasard de la plume :

D'abord, en ce qui concerne nos Compagnies maritimes, de ce qu'on les admet absolument maîtresses sur mer, en vertu de traités désastreux, comme sont absolument maîtresses sur terre les Compagnies des chemins de fer, aux termes des conventions que vous connaissez. Les Compagnies françaises qui savaient fort

bien qu'au premier bruit de pourparlers avec les compagnies étrangères les cervelles parlementaires allaient prendre feu, ont profité de l'occasion pour tripler leurs prix, sauf à crier à la trahison si le gouvernement refusait de laisser écorcher vif le contribuable.

En second lieu, de ce qu'elles ne se soucient pas plus de leur nationalité que de l'intérêt d'Etat et qu'elles n'ont pour règle et pour but que le programme *Enrichissez-vous!* rédigé par Guizot, l'un des fondateurs du parlementarisme. Est-ce que, par hasard, nous deviendrions une nation de flibustiers, d'étrangleurs et d'usuriers??

Cette manière de saisir le gouvernement à la gorge et de lui faire rater une expédition, s'il ne casque à outrance, s'appellera, dans l'avenir, le coup du transport.

C'est encore l'éternel antagonisme entre *Terriens* et *Mathurins*, qui réapparaît à la veille d'actions où est engagé le drapeau que chacun des antagonistes veut tirer à soi, de même que, dans les cas graves, la Préfecture de police ne tarit jamais en niches, en embûches, contre la sûreté générale et « vice versa ».

Retenez ceci : A l'heure d'une guerre qui nous obligerait à jeter troupes et matériel on ne sait où, en toute diligence, par delà les mers, on ne peut plus compter ni sur la flotte de l'Etat ni sur la flotte des grandes Compagnies!

Toujours le bouton de guêtre du maréchal Lebonf. Toujours le bavardage inepte, la papernesserie menteuse des fainéants, des imbéciles et des traîtres au pays.

Toujours la vantardise et le chauvinisme idiots.

« Un conflit avec des sauvages, pas besoin de se presser; nous avons le temps. A la première menace, ils se fourreront dans leurs broussailles. Ah! s'il s'agissait d'une peignée avec l'Allemagne, on se remuerait un peu plus, on se décarcasserait au besoin. Mais, des gens qui se révoltent, ou nous attaquent à deux mille lieues d'ici, ce n'est pas sérieux! Ça n'existe pas! »

Et ce que l'Europe se... moquera de nous, avec mille raisons, si nous traînons à Madagascar! Déclarer une guerre au loin, sans s'informer s'il existe des moyens de transport pour le soldat et pour le matériel de campagne, on ne voit cela que chez nous.

Un vrai beurre, je vous le dis, à s'en lécher les doigts jusqu'à l'épaule!

## Chambre des Députés

Séance du lundi 4 février

### Le budget de l'agriculture

M. le président rappelle que la Chambre s'est arrêtée dans sa dernière séance au chapitre 6 du budget de l'agriculture.

M. Henri Ricard développe un amendement tendant à augmenter de 100,000 fr. le chapitre 6 (personnel de l'enseignement agricole et des établissements d'élevage).

M. Delbet appelle l'attention du ministre sur la façon dont fonctionne le service de l'enseignement spécial de l'agriculture; il existe parfois un état d'antagonisme entre les professeurs départementaux et les professeurs spéciaux.

M. Quintau conclut qu'on a fait, de tout temps, aux paysans, de magnifiques promes-

ses, mais, jusqu'à présent, il n'y a eu que de belles paroles, aussi les paysans deviennent-ils de plus en plus méfiants à l'égard des promesses, il est temps d'arriver aux faits.

Il y a une réforme qui était inscrite dans les programmes des deux précédents cabinets, c'est la nécessité d'organiser à brève échéance l'assurance agricole. Le nouveau ministre n'en a pas parlé.

L'orateur demande à M. le ministre de déclarer si, oui ou non, il est résolu à faire aboutir la question de l'organisation du Crédit agricole.

M. le ministre de l'agriculture répond qu'il approuve les paroles de l'honorable orateur.

Le gouvernement a déjà déposé un projet de loi sur la question des assurances agricoles, il s'intéressera tout particulièrement aux travaux de la Commission qui en est chargée.

M. Lechevallier déclare que ce que les cultivateurs demandent, c'est de pouvoir vendre leurs produits et de payer moins d'impôts.

M. Salis. — Ce qu'il faut surtout, c'est l'abolition des octrois.

M. Mézières, faisant appel au ministre du commerce, supplie le gouvernement de se prêter à l'organisation des chambres d'agriculture.

M. Guillemin adjure la Chambre de maintenir le crédit de 20,000 fr. pour la répression des fraudes sur le beurre.

Avec forte raison M. Guillemin fait remarquer que presque tous les beurres français sont margarinés et que les beurriers paient ce produit impur autant que le beurre naturel.

En dehors de ce résultat si fâcheux, l'étranger, qui se défie des beurres français, renonce à en consommer comme par le passé.

L'exportation du beurre en Angleterre est passée du tiers au cinquième de la fourniture étrangère totale en moins de dix années, et le beurre qui était pris en France est demandé au Danemark.

Pourquoi? Parce que le Danemark réprime sévèrement la fraude.

Il faut que la France fasse comme lui, et c'est pour cela que le crédit nécessaire à la répression doit être maintenu.

Le supprimer serait commettre un crime. L'amendement de M. Guillemin tendant à augmenter de 10,000 francs le chapitre 13 sur la répression des fraudes dans les beurres est mis aux voix par scrutin public.

Pour l'adoption 262, contre 245.

La Chambre des députés a adopté.

M. Edmond Blanc, sur le chapitre 30 (remonte des haras, un million), se plaint au nom des petits éleveurs de l'augmentation du prix de la saillie des étalons de tête que le conseil supérieur des haras veut élever de 100 à 400 francs.

M. le ministre constate qu'il s'est trouvé en présence d'une situation acquise; il étudiera cette importante question d'ici au dépôt du budget de 1896.

M. Rioteau estime que le crédit sera absolument insuffisant pour les années qui suivront 1895.

M. le ministre déclare qu'il est tout disposé à prendre pour 1896 l'engagement de relever de 400,000 francs le crédit.

M. le baron Demarçay, sur le chapitre 31 (encouragements à l'industrie chevaline en

France), est d'avis que les fonds du pari mutuel devraient être exclusivement réservés à des achats de chevaux.

### L'explosion de Monceaux

M. Sarrien demande au ministre des travaux publics s'il peut donner des renseignements sur les causes de la catastrophe, et si l'on a suffisamment de fonds pour secourir les victimes; dans le cas contraire, il l'invite à déposer une demande de crédits.

Le ministre des travaux publics parle des secours déjà envoyés par le gouvernement.

M. Dejeante demande la nomination d'une commission de 11 membres qui enquêtera sur les causes de la catastrophe.

Le ministre des travaux publics s'engage à faire la lumière et à sévir s'il y a des coupables, mais il repousse l'enquête demandée.

M. Ricard exprime le vœu que le Sénat examine enfin la loi votée par la Chambre sur les accidents, il y a deux ans.

Il compte sur le gouvernement pour amener le Sénat à se prononcer maintenant et à joindre à la loi en question une autre loi sur les risques professionnels et l'assurance ouvrière.

M. Ribot déclare qu'il fera tout le possible. Aujourd'hui mardi, séance publique.

## La recherche de la paternité

Les socialistes ont déposé une proposition tendant à modifier le Code civil de façon à donner les mêmes droits aux enfants naturels qu'aux enfants légitimes et à permettre la recherche de la paternité. Voici comment M. Groussier et ses collègues proposent de modifier les articles du Code :

« Art. 331. Les enfants nés hors du mariage ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les enfants nés dans le mariage.

« Art. 332. Les père et mère ont l'obligation de contribuer à l'entretien de leurs enfants à proportion de leurs facultés.

« Art. 336. La recherche de la paternité et de la maternité est admise, pourvu qu'il y ait preuve écrite ou faits constants, ou témoignages suffisants.

« Art. 337. Pendant la minorité de l'enfant, l'action en recherche de paternité appartient à la mère ou au tuteur.

« Art. 338. La femme peut déclarer sa grossesse, désigner le père de l'enfant et commencer l'instance avant sa délivrance.

« Art. 339. Si la mère prouve que le père reconnu lui a promis mariage, elle a le droit de réclamer une pension alimentaire. Cette pension serait révoquée dans le cas où elle cesserait d'être nécessaire.

« Art. 340. La mère âgée de plus de vingt-cinq ans ne sera pas admise à réclamer cette pension si le père est un mineur de moins de dix-huit ans.

« Art. 341. Les revendications de paternité reconnues calomnieuses et de mauvaise foi seront poursuivies et punies des peines applicables en matière de diffamation. »

## La suppression de la mendicité

La commission de la Chambre saisie des propositions relatives aux moyens de supprimer la mendicité vient, d'accord avec le conseil supérieur de l'Assistance publique, d'ar-

rêter un texte comprenant les différentes résolutions suivantes :

Tout Français, âgé de soixante-dix ans au moins ou atteint d'infirmité ou de maladie incurables, incapable, par conséquent, de pourvoir à ses besoins, recevrait gratuitement de la commune, du département ou de l'Etat, suivant son domicile de secours, l'assistance à domicile ou dans un établissement hospitalier.

Cette décision comporte l'organisation, dans chaque département, d'un service d'assistance qui fonctionnerait sous l'autorité du préfet.

La durée d'habitation obligatoire pour acquérir le domicile de secours serait fixée à six ans. C'est le conseil municipal de la commune de l'incurable ou de l'infirme demandant l'hospitalisation qui prononcerait sur son admission.

Enfin, tout individu convaincu d'avoir dissimulé des ressources pour acquérir l'hospitalisation serait tenu de rembourser le montant des allocations dont il aurait bénéficié.

## TERRIBLE CATASTROPHE A Montceau-les-Mines

Une explosion de grisou s'est produite hier matin, vers 7 h. 1/2, au puits Sainte-Eugénie, autrefois appelé « puits Cinq-Sous », à Montceau-les-Mines.

Jusqu'ici, vingt et un cadavres ont été retirés et dix mineurs blessés.

Le sous-préfet et le procureur de la République de Chalon-sur-Saône sont partis immédiatement pour Montceau-les-Mines.

Voici dans quelles circonstances s'est produite la catastrophe :

Avant-hier, à midi, un commencement d'incendie s'était déclaré dans une galerie du puits Sainte-Eugénie, au voisinage d'anciens travaux. Les travaux de protection, consistant en barrages destinés à empêcher l'arrivée de l'air frais sur le foyer d'incendie, furent commencés de suite et poussés aussi activement que possible. On espérait être arrivé à circonscrire le foyer, quand hier matin, vers 7 h. 1/2, une terrible explosion se produisit derrière les barrages les démolissant et décimant les ouvriers qui y travaillaient.

Aussitôt qu'il eut connaissance de la catastrophe survenue hier matin à Montceau-les-Mines, le Président de la République a chargé le commandant Lombard, officier de sa maison militaire, de se rendre sur les lieux pour transmettre aux familles des victimes l'assurance de sa vive sympathie. M. Félix Faure a remis au commandant Lombard une somme de 2,000 francs qui sera distribuée à titre de premier secours.

Un agent de la Société a téléphoné à Paris que vingt-cinq mineurs auraient été tués, dix auraient été blessés et qu'il en restait encore vingt-cinq dans le puits.

L'heure à laquelle l'explosion s'est produite était, malheureusement, celle à laquelle un très grand nombre d'ouvriers sont encore à la mine.

Néanmoins, par les chiffres des morts, des blessés et des restants, il apparaît que la catastrophe ne doit pas s'être produite dans un endroit où se trouvait une forte équipe et que le malheur à déplorer n'est pas aussi grand qu'il aurait pu l'être.

Les ouvriers qui sont encore à l'intérieur sont considérés comme morts.

Le maître mineur Boucher a été tué.

L'éboulement considérable qui s'est produit retarde le sauvetage.

Des cadavres ont été retirés entièrement carbonisés et méconnaissables. Des blessés, qui ont les os brisés et les chairs déchiquées, poussent des cris affreux.

Autour du puits se trouvent des amas de chair brûlée et de sang coagulé.

Plusieurs milliers de personnes entourent le puits. Les femmes et les enfants réclament leurs parents à grands cris et sanglotent. Le spectacle est navrant.

## INFORMATIONS

### L'Exposition de Bordeaux

La commission du budget a décidé qu'il y aurait lieu d'augmenter de 95,000 francs le crédit relatif à l'Exposition de Bordeaux, la somme votée en 1894 n'ayant pas pu être ordonnée avant la clôture de l'exercice et devant tomber en annulation.

### Électeurs pas pressés

Au scrutin d'avant-hier pour le renouvellement du Conseil municipal de Pamiers, sur plus de 3,000 inscrits, il n'y a eu que 16 votants.

### Un employé des postes voleur

L'administration générale des postes était victime depuis plusieurs années d'un voleur qui, à l'aide de faux mandats-cartes qu'il se faisait payer à Paris, encaissait ainsi chaque année près de 6,000 fr.

Avant-hier, le receveur du bureau de poste, 36, boulevard Voltaire, était mis en éveil par l'attitude assez singulière d'un homme âgé de 30 ans environ, qui demandait le paiement d'un mandat de 80 fr. au nom de Jules Montel et qui se refusait à fournir tous les papiers exigés pour le paiement. Il appela des gardiens de la paix.

Conduit devant M. Leygonie, commissaire de police, le prétendu Jules Montel ne put fournir la preuve de son identité et se troubla dans ses réponses. M. Leygonie le fit alors écrouer au Dépôt dans la soirée.

Pressé de questions et pris en flagrant délit de mensonge, le voleur se décida à faire des aveux complets et déclara qu'il se nommait Louis-Emile-Auguste Guyot, commis auxiliaire des postes à Clamecy (Nièvre). Depuis quatre ans, et à l'aide d'un composteur qu'il s'était procuré, il lançait en circulation des mandats-cartes qu'il venait toucher dans les différents bureaux de Paris deux fois par an, à la veille du 1<sup>er</sup> janvier, pour s'accorder des étrennes, et au mois d'août pour aller passer quelques semaines au bord de la mer.

### Un conducteur de train écrasé

On mande de Solliès-Pont (Var), que le conducteur-chef Couret, qui commandait dans cette gare la manœuvre d'un train, a été tué net sur la voie ferrée par le train rapide de Paris n<sup>o</sup> 7.

Ce malheureux avait été condamné à quinze jours de prison par le tribunal de Toulon à la suite du procès ouvert sur les responsabilités de l'accident de chemin de fer qui se produisit, en novembre dernier, à Saint-Cyr.

### Grand incendie à Rennes

On télégraphie de Rennes qu'un violent incendie a détruit douze maisons du boulevard de la Liberté. Une quinzaine de ménages se trouvent sans abri.

La maison de M. Brice, député, a été fortement ébranlée.

### Une église incendiée

D'Yvetot on télégraphie qu'un incendie a détruit complètement l'église de Vineuf, petite commune du canton d'Yerville.

C'est vers trois heures du matin qu'on s'est aperçu du sinistre en entendant le crépitement des flammes ; le feu avait pris à l'harmonium où il avait été sans doute communiqué par le calorifère et avait gagné les boiseries environnantes, le stalle et le maître-autel.

Quand on est accouru pour enrayer le progrès des flammes, il était déjà trop tard et on n'est parvenu qu'à sauver ce que contenait la sacristie.

Les dégâts qui s'élèvent à une centaine de mille francs sont couverts par une assurance.

### La bande Areski

Alger, 4 janvier. — Après une nuit de délibération, le jury a rendu son verdict. La cour a rendu les sentences suivantes :

Sont condamnés à mort :

Areski, Ab-loun, Amokran, Mohammed On-said, Amaraou Mohamed, Amarou El Hadj, Mohammed Ouiddir, Ahmed Nafmar, Ali Ben Mohamed, Mohamed Onboujina.

Cinq sont condamnés à vingt ans de travaux forcés.

Trois sont acquittés.

Les condamnés ont accueilli le verdict sans émotion.

### Rupture des négociations entre la Chine et le Japon

On apprend l'échec complet des ambassadeurs chinois qui s'étaient rendus au Japon pour négocier la paix.

Les premières difficultés se sont élevées au moment même de la remise des lettres de créances par les ambassadeurs chinois.

On a constaté que les pleins-pouvoirs de ces ambassadeurs étaient défectueux.

Les Japonais ont alors refusé d'entamer les négociations et ont invité les Chinois à se retirer.

## REVUE HEBDOMADAIRE

3 février 1895.

Le mois de janvier s'est terminé d'une façon brillante et vient confirmer toutes nos prévisions. Avec l'abondance des capitaux il n'y a pas de baisse avoir et avec l'abaissement continu du taux de l'intérêt nous allons encore voir les bonnes valeurs progresser.

Aussi longtemps que la masse des rentiers accepte de ne plus recevoir que 3 0/0 de ses capitaux et aussi longtemps qu'il ne se produira pas une catastrophe, rien ne viendra empêcher la hausse aussi bien sur notre place que sur toutes les places de l'Europe.

Le 3 0/0 sur lequel on a coté 18 et 21 centimes de report se négocie à 102.90.

Les actions de nos grands établissements de crédit ont été un peu délaissées, elles auront probablement leur tour.

Le Crédit Foncier se négocie de 895 à 900. Les obligations foncières et communales ont toujours un marché suivi.

Le Crédit Lyonnais se négocie à 820. Il prépare, dit-on, des affaires importantes, sa clientèle se développe tous les jours.

La Société Générale nous paraît devoir acquiescer à bref délai des cours plus en rapport avec sa situation qui est fort lourde. Elle est enfin sortie de son immobilité et devra atteindre le pair.

Le Comptoir national d'Escompte est à 572.50. Il va détacher un coupon de 12 fr. 50 à compte sur son dividende.

Ses agences tentent à prendre une grande extension.

Nos grands chemins très fermes pendant presque toute la semaine ont une tendance main bonne. C'est toujours la question des garanties sur laquelle l'extrême gauche veut revenir, bien qu'il nous paraisse que la décision du conseil d'Etat soit inattaquable.

Les obligations des chemins de fer économiques sont très recherchées au comptant. On nous rendra cette justice que nous avons bien prévu le mouvement de hausse qui se produit sur le Suez. Ce mouvement ne nous paraît être encore qu'à ses débuts ; c'est la meilleure valeur de toute la place, on verra en même temps augmenter et son capital et son dividende par la force même des choses.

L'Italien est à 86.90. C'est un beau cours, il profite des conversions sur les autres rentes étrangères.

Le mois de janvier a encore été favorable à l'Extérieure, on doit encore monter, si comme tout le fait prévoir on accueille favorablement le budget du nouveau ministre des finances. Les fonds ottomans se tiennent bien. De ce côté aussi il doit y avoir à faire, il est incontestable que la situation financière de la Turquie tend à s'améliorer tous les jours. Les fonds russes sont fermes. Pour les 4 0/0 qui sont au-dessus du pair, il a des conversions à craindre.

Bonne tenue des fonds austro-hongrois.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris

## CHRONIQUE LOCALE

### ET RÉGIONALE

#### VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Scrutin sur l'amendement de M. Prudent-Dervillers, tendant à supprimer l'ambassade au Vatican.

Tous nos députés ont voté *contre*. — La Chambre n'a pas adopté.

— Scrutin sur la proposition de M. Mille-ramd (nomination de 33 membres pour la commission de mise en accusation d'un ancien ministre) adoptée par la Chambre.

Ont voté *contre* MM. de Maillé, de Soland, Coudreuse et Guignard ; M. de Grandmaison a voté *pour* ; MM. de La Bourdonnaye et Bougère se sont abstenus.

## Bureau de Bienfaisance de Saumur

La Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, dans sa séance du 4 février courant, a approuvé, dans sa délibération, les don-nées supplémentaires de pain et de bois aux familles nécessiteuses, ainsi que l'ouverture du chauffage public au début des grands frois.

La souscription ouverte, à la Mairie, n'ayant pas produit tout le résultat désiré, la Commission administrative a résolu d'organiser une quête à domicile, en faisant appel au bienveillant concours de quelques personnes dévouées.

Elle a en outre voté des remerciements à toutes les personnes qui, par des dons en nature ou en argent, ont bien voulu répondre à son appel en faveur des indigents.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Nous apprenons avec une profonde émotion que l'état du général marquis d'Andigné, sénateur de Maine-et-Loire, qui, depuis plusieurs semaines, inspirait de sérieuses inquiétudes à son entourage, s'est subitement aggravé. »

## Vélodrome de la Loire

Voici le bilan des fêtes qui ont eu lieu dans le courant de l'année 1894 :

Il y a eu neuf journées de courses comportant en tout 31 courses auxquelles plus de 200 coureurs ont adressé leurs engagements ; 410 ont donné suite à ces engagements et 42 se sont partagé les 3,000 francs de prix, tant en objets d'art qu'en espèces qui ont été affectés à ces courses.

Un match a été couru entre Béalu, de Châteaun-du-Loir, et Paulus, de Tours. Ce dernier en est sorti vainqueur après avoir couvert 264 kil. 666 en 10 heures.

Trois championnats : 1 championnat de la Loire, qui est revenu à Tranchant ; 2 championnats des A. V. S. que s'est adjugé Robert Amy.

Pour l'année 1895, douze journées de courses environ sont projetées, si rien ne vient s'opposer aux intentions du Comité, et sans préjudice d'autres fêtes pouvant être données au *Vélodrome*, et pour lesquelles l'Administration est à l'entière disposition des personnes ou Sociétés qui désireraient y donner des Courses d'entraînement, y faire courir des Championnats ou organiser un fête quelconque.

Voici à quelles dates auront lieu les douze journées projetées :

En mars, les 3, 17 et 31. — Avril, le 14. — Mai, le 19. — Juin, les 2, 3 et le 23. — Juillet, le 21. — Août, les 4 et 15. — Septembre, le 22.

Le Comité a choisi ces dates en prenant en considération les fêtes locales et les fêtes qui seront données à Angers, pendant l'Exposition.

L'Administration a mis à l'étude des projets sérieux d'amélioration pour les tribunes et pour la piste, projets qui seront mis à exécution avant le mois de mars.

De nouvelles dispositions ont été apportées au Tarif d'abonnements, qui sera pour l'année 1895 comme suit :

Pour l'année entière, 40 fr. pour un ménage, 25 fr. pour un abonnement personnel ; pour six mois, 18 fr. pour un abonnement personnel ; pour un mois, 5 fr. pour un abonnement personnel.

Ces abonnements donneront droit à rouler sur la piste en se conformant au règlement. Les abonnements pour les fêtes seulement seront de 20 fr. pour l'année entière. Les abonnements pour l'année se comptent du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Les abonnements de six mois, du 1<sup>er</sup> janvier à fin juin, et du 1<sup>er</sup> juillet à fin décembre.

Les abonnements par mois partiront du 1<sup>er</sup> du mois, et les abonnements aux fêtes, pour l'année entière, du 1<sup>er</sup> janvier à fin décembre.

### La température

Le froid continue à sévir, et d'après certaines observations il semblerait que ces grands froids ne sont pas près de toucher à leur fin. Dans la Dordogne passeat des corbeaux, se dirigeant vers le sud-ouest, qu'on évalue à 50.000. On accuse, dans certains départements, la plus basse température du siècle. A Bussang, le thermomètre est descendu à 32° et la hauteur de la neige dépasse deux mètres. En Suisse, à la Chaux-de-Fonds, à Yverrières, au Braun, la température est tombée jusqu'à 44° au-dessous de zéro. Les lacs de Lucerne et de Zurich sont en partie gelés.

A Paris, le thermomètre varie entre 6° et 10° au-dessous; 12° à Toulouse; 16° à Besançon; 19° à Moscou; 18° à Saint-Petersbourg. En France, les neiges sont toujours probables. Baromètre: 756<sup>mm</sup>.

Cependant on signalait hier des mauvais temps prochains sur nos côtes; une dépression du large s'avanceit sur l'Espagne; sur le golfe de Gascogne, le baromètre est tombé à 743<sup>mm</sup>; en outre, des neiges et des pluies sont également signalées dans toutes les régions avec température toujours très basse.

Depuis samedi soir, la Loire est prise à Nantes dans toute la traversée; le port est bloqué, et la navigation est forcément interrompue.

Le vent du nord-est soufflait en tempête hier soir à Saumur; il était moins fort ce matin; mais la température était très basse encore. Le baromètre est à 763<sup>mm</sup> et le vent reste toujours nord-est.

### La Loire Navigable

La Société d'initiative et de propagande pour l'exécution d'une voie navigable entre Nantes et Orléans, vient de se constituer d'une façon définitive.

Les souscripteurs se sont réunis le 3 janvier pour approuver les statuts et nommer le Comité.

Le 31 janvier, le Comité a procédé à la formation du Bureau qui est ainsi composé:

#### PRESIDENT:

M. Louis Linyer, avocat, ancien bâtonnier, président de la Société de Géographie commerciale de Nantes.

#### VICE-PRESIDENTS:

MM. Lucien Frémy, distillateur, conseiller général du canton de Chalonnes (Maine-et-Loire); Henri Talvande, négociant, ancien membre de la Chambre de Commerce, Nantes; P. Sevestre, constructeur de navires, maire de Chantenay, membre de la Chambre de Commerce de Nantes.

#### SECRETARE-GENERAL:

M. Félix Libaudière, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur du *Petit Economiste*.

#### SECRETAIRES-ADJOINTS:

MM. H<sup>e</sup> Murié, fabricant de cordages; Henri Chevalier, commissionnaire en marchandises; Victor Robert, négociant.

#### TRESORIER:

M. Louis Dubochet, négociant, membre de la Chambre de Commerce de Nantes.

#### BIBLIOTHECAIRE:

M. Léon Bureau, capitaine au long-cours, président du Syndicat Nantais des Armateurs et des Industries maritimes.

#### MEMBRES DU COMITE:

MM. Amieux, fabricant de conserves; Benoit Fernand, fabricant de conserves; Bigeard, directeur de la Compagnie du gaz d'Angers, membre de la Chambre de Commerce, Angers; Bouvais-Flon, fabricant de conserves, vice-président du Syndicat des conserves; Captier, secrétaire de la Chambre syndicale de la Marine, Paris; Cossé Victor, raffineur, membre de la Chambre de Commerce; Crouan Fernand, armateur, vice-président de la Chambre de Commerce; Delancé Victor, distillateur, ancien président du Syndicat des Vins et spiritueux; Faivre Charles, constructeur-mécanicien; Feiddel, directeur de l'*Espérance du Peuple*; Girard Achille, président de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures, Saumur; Giraud-Mangin, du *Progrès de la*

*Loire-Inférieure*; Lanoe J., négociant en métaux, ancien conseiller général, Le Cour Charles, conseiller général, ancien député; Ménard Anthime, directeur du *Nouvelliste de l'Ouest*; Olivier L., ingénieur des Arts et Manufactures, ingénieur de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur de l'Ouest; Salières, directeur du *Populaire*; Schwob Maurice, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, directeur du *Phare de la Loire*; Viot Alexandre, négociant, ancien Membre de la Chambre de Commerce.

Les lettres et communications doivent être adressées au Bureau de la Société: *Rue de la Fosse, 30, à Nantes.*

### ANGERS

#### Le Journal « L'Exposition »

Le journal *L'Exposition*, dont nous avons déjà signalé le succès, continue à être des plus intéressants. Impression soignée, textes bien choisis, portraits et dessins bien venus, rien ne lui manque.

### POITIERS

#### Cinq vieillards asphyxiés

Une lamentable catastrophe s'est produite l'avant-dernière nuit à l'asile des Petites-Sœurs des pauvres, situé faubourg de la Tranchée.

Cinq vieillards pensionnaires allumaient, dimanche soir, un fourneau avec de la braise pour combattre la température rigoureuse. Ils chargèrent probablement ce fourneau plus que d'habitude. Après cette opération, ils se couchèrent.

Hier matin, d'autres domestiques, surpris de ne pas les voir, allèrent pour les éveiller; ils se trouvèrent en présence de cinq cadavres.

Ces malheureux avaient succombé à l'asphyxie.

#### A propos de lettres chargées

Un commerçant de Paris envoyait, il y a quelques mois, à son commis-voyageur, qui se trouvait à Lyon, une somme de 450 francs.

La somme fut délivrée à un habile faussaire qui avait fourni de faux papiers pour prouver son identité.

Assignée par le commerçant devant le tribunal de la Seine, l'administration des postes refusa de rembourser la somme payée à tort, se retranchant devant la stricte observation des formalités prescrites.

Le commerçant soutenait, au contraire, qu'il y avait négligence de la part de l'administration qui avait délivré le mandat sur la simple présentation d'une carte de la Société des voyageurs de commerce, sans indiquer d'où venait cette carte, comme le lui prescrivait le règlement.

Le tribunal a admis cette version et a condamné l'administration à payer au commerçant la somme de 450 francs.

#### Le 64<sup>e</sup> et le maréchal Canrobert

Le 64<sup>e</sup> d'infanterie en garnison à Ancenis a envoyé pour les funérailles du maréchal Canrobert une couronne de pensées avec un large ruban de crêpe, et cette inscription:

*Le 64<sup>e</sup> régiment de ligne à son ancien lieutenant-colonel.*

#### Le nain de Pithiviers

*Le Gaulois* cite un nain, nommé Géléoc, qui vient de tirer au sort, dans le deuxième canton de Brest, et qui a mesuré sous la toise militaire un mètre treize centimètres et demi. C'est, dit *le Gaulois*, le plus petit conscrit de la classe de 1894.

Erreur! dit *le Journal du Loiret*, le nain, natif de Pithiviers, qui a tiré au sort, lui li, avec les conscrits de cette ville, dépasse en petitesse celui de Brest: sa taille n'atteint pas un mètre.

A chacun la gloire qui lui est due!

### BOURSE DE PARIS

Du 1<sup>er</sup> Février 1895

3 0/0.	102	90
3 0/0 amortissable.	101	45
3 1/2.	108	00

### État Civil de Saumur

#### Publications de mariage

Louis-Auguste Naudin, ncrier, et Hermance Loiseau, ncrière, tous deux à Saumur.

Théodule-Auguste-Lucien Bodin, plâtrier, à Saumur, et Marie Sablon, lingère, à Missé (Deux-Sèvres).

François Bernardet, coiffeur, à Châteauroux, et Henriette Darnault, sans profession, à Saumur.

Henri Renou, journalier, et Marie Françoise Leroux, ménagère, tous deux à Saumur.

Louis Chevillon, carrier, à Bagneux, et Marie-Louise Gauré, couturière, à Saumur.

#### MARIAGES

Le 4 février. — Louis-Auguste Bruneau, cor-donnier, à Château-Gontier, a épousé Julie Pouvreau, lingère, à Saumur.

#### Bulletin Météorologique du 5 Février

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessous 2°
Ce matin, à 8 h.		au-dessous 7°
Midi.	756 <sup>mm</sup>	au-dessous 4°
Hausse,	3 <sup>mm</sup>	
Baisse,	3 <sup>mm</sup>	
Température minima de la nuit		au-dessous 7°

#### CAISSE D'EPARGNE DE SAUMUR

Séance du 3 Février 1895

Versements de 138 déposants (27 nouveaux), 43,492 fr.

Remboursements, 34,500 fr. 90

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

### LA PETITE SCIENCE

#### NOUVELLE LOCOMOTIVE AUTRICHIENNE A GRANDE VITESSE

On vient de construire en Autriche un nouveau type de locomotive à grande vitesse. C'est un type Compound, à deux cylindres, monté sur boggies. Voici, d'après le *Neue Freie Presse* et le *Journal des transports*, les intéressantes « caractéristiques » au point de vue mécanique:

Surface de chauffe totale.....	435 m. q.	5
directe.....	41	»
Surface totale de la grille.....	2	9
Tension de la vapeur.....	13 atm.	
Hauteur du milieu de la chau-dière au-dessus des rails....	2380 m/m.	
Diamètre du cylindre à haute pression.....	500	»
Diamètre du cylindre à basse pression.....	740	»
Diamètre des roues motrices... ..	2112	»
— des autres roues.....	1024	»
Adhérence.....	28 ton.	6
Poids du bâti.....	27	4
— total.....	56	»

Les essais ont donné, paraît-il, de bons résultats. Le démarrage s'effectue aisément et la pleine vitesse s'obtient très vite. Sur une distance de 22 kil. 5, la vitesse moyenne a été de 90 kilomètres, y compris les arrêts, et la vitesse maximum a atteint 120 kilomètres. La locomotive a remorqué, sur une rampe de 10 0/00, un train de 210 tonnes avec une vitesse de 61 kilomètres à l'heure, développant ainsi un travail de 1,400 chevaux-vapeur.

Il résulte de cette information que nous voilà parvenus avec des locomotives à vapeur bien combinées, à la vitesse réalisable de 120 kilomètres à l'heure. Il n'est donc pas téméraire de supposer que les locomotives électriques en projet puisse fournir aisément la vitesse de 150 kilomètres à l'heure avec un matériel bien étudié et des voies en bon état, *quod erat demonstrandum!* suivant l'expression triomphante des mathématiciens.

— Monsieur, je vous avertis que si vous continuez sur ce ton, nous irons sur le pré!  
— Vous avez donc faim?

### LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 2 février 1895

PORTRAITS (Nécrologie): Le maréchal Canrobert. — Le général Riu. — Lord Randolph Churchill. — M. de Giers. — M. Ch. Lornay, assassiné par les Hovas.

PORTRAITS. Les nouveaux ministres: M. le général Zurlinden (guerre). — M. l'amiral Besnard (marine). — M. Trarieux (justice). — M. Dupuis-Dutemps (travaux publics). — M. Gadaud (agriculture). — M. André Lebon (commerce). — M. Chautemps (colonies).

PARIS: Le bal de l'Opéra. — La décoration vénitienne.

MODE DANS LE MONDE: Toilettes pour 1895. MARINE: *L'Espiegle*, canonnière de rivière, destinée à l'expédition de Madagascar.

DÉPARTEMENTS (Calais): *Le Picton - Castle*, échoué devant le port.

GUERRE SINO-JAPONAISE: Arrivée à Tokio du premier convoi de blessés chinois. — Un prisonnier Chinois.

MADAGASCAR: Prise de possession de Tamatave. — Le drapeau français hissé sur le fort hova. — L'église protestante hova, transformée en caserne.

En supplément: *Les Gamineries de M. Triomphant*. Roman de M. Ch. Moreau-Vauthier. — Illustrations de M. Balluriau.

Le numéro: 50 centimes.

### Marché de Saumur du Samedi 2 Février

Froment-commerce,		Bœuf 1 60, vache, kil.	1 80
l'hectolitre		Veau	2 40
id. halle (moyenne)		Mouton	2 40
Méteil		Porc	1 80
Seigle		Poulets la couple	5 50
Orge		Dindonneaux	17
Avoine	8	Canards	6
Sarrasin	10	Oies	14
Haricots blancs	30	Beurre le kilog.	2 40
Haricots rouges	24	(Eufs la douzaine	1 30
Fèves		Foin, la charretée de	
Noix		780 kilog.	50
Châtaignes		Luzerne	50
Sel les 100 kil.	15	Paille	30
Son	12	Huile de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique,	13	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	
la barrique,		les 52 kilog.	500
Farine, la culasse de		id. 2 <sup>e</sup>	
157 kilog.	41	id. 3 <sup>e</sup>	
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.		Charbon de bois, les	
id. 2 <sup>e</sup> id. 0.26 66		100 kilog.	16
id. 3 <sup>e</sup> id. 0.20		Charbon de terre	4

### Cours des Vins.

#### Rouges.

Souzay et environs	la barrique	70 à 80
Champigny	—	70 à 80
Varrains	—	70 à 75
Bourgueil	—	70 à 80
Resigné	—	70 à 75
Chinon	—	70 à 75

#### Blancs.

Coteaux de Saumur	la barrique	65 à 70
Ordinaires, environs de Saumur	—	60 à 65
Saint-Léger et environs	—	65 à 70
Varrains et environs	—	60 à 65
Le Puy-Notre-Dame et environs	—	50 à 55
La Vienne	—	50 à 55

**CONTRE** les Rhumes (Grippe), Bronchites, Irritations de Poitrine et de Gorge, le Sirop et la Pâte Pectorale de Nafé de DELANGRENIER possèdent une efficacité certaine, constatée par 40 Médecins des Hôpitaux de Paris. Ne contenant ni Opium, ni Morphine, ni Codéine, on les donnera avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

#### M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,

N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1<sup>er</sup> au 15 de chaque mois. Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix: 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Ne demandez chez votre Epicier que du



**TAPIOCA RILS**

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épiceries et de Comestibles.

Vente en Gros: 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

Etude de M<sup>e</sup> MARCOMBRE, huissier à Saumur.

## Vente Mobilière

Aux enchères publiques  
Par suite de saisie-exécution

Le Dimanche 10 Février 1895, à une heure du soir, à la Rompire, commune de Saint-Lambert-des-Levés, dans une maison occupée par le sieur Baard, charbon-forgeron, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> MARCOMBRE, huissier à Saumur, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers saisis sur ledit sieur Baard.

ON VENDRA NOTAMMENT :

Nombreux outils de charroinage et de forge, une meule et sa monture, une machine à percer, une fondeuse, une enclume, étaux, établis, soufflet de forge, charrette à bras.

Bois de travail : Ormeau, acacia, hêtre, cerisier et bois blanc.

Armoires, tables, chaises, poêle, cuisinière, linge, draps, batterie de cuisine et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

## A VENDRE

A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :

1<sup>o</sup> Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grisson, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 43 ares 30 centiares ;

2<sup>o</sup> Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 4 hectare 4 ares 30 centiares ;

3<sup>o</sup> Un PRE, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Allennes, contenant 49 ares 30 centiares ;

4<sup>o</sup> PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares ;

5<sup>o</sup> LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille, contenant 3 hectares 65 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

## Pêche de l'Etang de Marson

La pêche de l'Etang de Marson aura lieu du 18 au 24 février. La vente du poisson se fera le dimanche 24 février et jours suivants, au château de Marson.

S'adresser à M. ARNOU, pêcheur, qui se trouvera sur les lieux.

## C. GOUZÉ

18, rue Saint-Nicolas, Saumur.

DIRECTION DE TRAVAUX. — Construction de plans. Etablissement et vérification de mètres. Expertises.

Compagnies d'Assurances  
Demandeur Agents et Courtiers.

Prendre adresse au bureau du journal.

## CHANGEMENT DE DOMICILE

A partir du 1<sup>er</sup> mars prochain, la CHAPELLE CHARDON, actuellement rue de la Comédie, 29, sera transférée 2, rue Saint-Jean, en face la librairie Javault.

## BUREAU DE PLACEMENT

### M<sup>me</sup> SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur,

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

**GUERISON**  
Certains et Radicaux  
de toutes les  
**AFFECTIONS**  
de la **PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acné,  
Psoriasis, Herpès, Prurigo,  
Pityriasis, Lupsus, etc., etc.  
Même des  
Plaies Ulcères variqueux  
dits incurables.



Le Traitement qui a été essayé dans les  
HOPITAUX avec le plus grand succès et  
présente à l'Académie de Médecine un  
dérangement pas du travail, il est à la portée  
des petites bourses, et, dès le 2<sup>o</sup> jour, il  
produit une amélioration sensible.  
M. LENOIR AND, Médecin-Spécial, ex-1<sup>er</sup> Off.  
Aide-Major aux des Hôp. Milit., à MELUN,  
65-66-A, Consultations gratuites - par Correspond.

## Entrepôt des Ardoisières de la Commission D'ANGERS

Vente en Gros et en Détail.

## R. BASTARD-BREHIN

Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

## BOIS DU NORD ET DU PAYS

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

## A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson

Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

## ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

# IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte. . . 0 85 — 1/2 boîte. 0 50  
Petits pois Amieux. . . 1 " — " 0 60  
Haricots verts . . . 0 85 — " " "  
Haricots verts Amieux 1 " — " 0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.  
Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.

NOTA. — Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées  
Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.  
Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75  
Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

## ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, SAUMUR

## MAISON P. ANDRIEUX

PRODUITS ALIMENTAIRES FELIX POTIN

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. } 26 litres pour 25  
— blanc 45 c. — } Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.  
P. ANDRIEUX.

## ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beurepaire, SAUMUR

## E. CHAUVEAU

Pâtés de foies gras Deschandeliers, Camembert, Roquefort, Livarot, Brie, Port-Salut, Gruyère, Emmenthal, Fromages Gervais tous les vendredis.  
Choucroute de Strasbourg, Poitrine fumée, BEURRES : Laiterie de St-Clément, tous les 2 jours ; Saucissons d'Arles, de Lyon, Saucisses de Strasbourg, Jambon d'York, etc. d'Ysigny, 2 fois par semaine.

## ARTICHAUTS NOUVEAUX

VIN ROUGE du pays, 0 fr. 35 le litre.

(Année 1895), bon cru 0 fr. 40

— BLANC du pays, 0 fr. 45

Saumur, imprimerie Paul Godet.

## CHEMINS DE FER

### LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		S. dir.	Expr.		Omn.	Omn.
	matin	soir		matin	soir					
Paris			7 55	8 35	12 50		9 45	7 55		11 25
Chartres			9 34	10 18	2 48		11 24	9 41		1 33
Courtalain (départ)	3 05	7 44	10 48	11 48	4 21		12 32	10 54		2 57
Château-du-Loir	7 40	10 12	12 22	2 48	6 37		1 58	12 32		4 53
Château-la-Vallière	8 34	10 48	12 45	2 37	7 40					5 26
Noyant-Méon	9 21	11 20	1 05	3 10	7 40					5 56
Linières-Bouton		11 29		3 19	7 49					6 06
Vernantes	9 55	11 41		3 32	8 41					6 16
Blou	10 12	11 52		3 43	8 40					6 26
Vivay	10 27	12 12	1 30	3 51	8 17					6 33
SAUMUR(Orl.)arr.	10 46	12 13	1 40	4 01	8 29		3 05	1 49		6 44
(départ)		12 18	1 47	4 18	8 34		3 10	1 55		6 54
Nantilly (arrivée)	Mixte	12 26		4 26	8 41					7 01
SAUMUR(État)ar.	matin	12 37		4 39	8 52					7 12
(départ)		12 40		4 45	8 32				6 05	6 50
Nantilly (départ)	8 31	12 27		4 27	8 43				6 14	7 3
Chacé-Varrains	8 47	12 33		4 33	8 49				6 20	7 9
Brézé-Saint-Cyr	9 9	12 42		4 40	8 56				6 27	7 16
Montreuil (départ)	9 41	1 28	2 18	5 3	9 18		2 20	6 40	7 40	8 25
Thouars	10 19	2 02	2 49	5 52	10 14		2 58	2 50	8 25	9 10
Niort			4 39	8 52	12 25		5 42	4 44	11 41	12 41
Saintes			6 42	12 04			7 19	6 45	12 32	2 23
Bordeaux			10 25	4 22			9 49		4 56	5 6

a. Ce train n'a lieu que le lundi.

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Expr.	Semi	Expr.	Expr.	Mixte
	matin	soir		matin	soir					
Bordeaux			5 40			7 05				3 35
Saintes			9 2			9 47				7 15
Niort			10 42			11 25		2 36		9 6
Thouars	6 45	8 35	12 38	1 35	1 05	5 7	10 12	11 26		8 32
Montreuil (départ)	7 01	9 40	1 1	2 23		6 1	5 46	10 35	11 53	9 13
Brézé-Saint-Cyr	7 17	9 59		2 37		6 1				9 28
Chacé-Varrains	7 24	10 11		2 44		6 9				9 36
Nantilly (arrivée)	7 29	10 16		2 49		6 14				9 41
SAUMUR(État)ar.	7 40	10 23		3 01		6 26				9 53
(départ)	7 20	10 50		2 40		6 5				soir
Nantilly (départ)	7 30	11 1		2 50		6 10				soir
SAUMUR(Orl.)ar.	7 38	11 08	1 23	2 58	1 47	6 24	10 57	12 17		
(départ)	7 44	11 20	1 33	3 05	1 51	6 29	11 7	12 29		
Vivay	7 56	11 33		3 18		6 43				
Blou	8 4	11 41		3 26		6 52				
Vernantes	8 15	11 52		3 40		7 6				
Linières-Bouton	8 26	12 03		3 51		7 20				
Noyant-Méon	8 37	12 15	2 09	4 05		7 34	11 44			
Château-la-Vallière	9 7	12 45	2 28	4 37		8 7	12 4			
Château-du-Loir	9 13	1 32	2 59	5 18	3 06	8 46	12 33	1 54		
Courtalain (départ)	12 1	3 48	4 35	7 58	4 20	11 6	2 17	3 32		
Chartres	1 35	5 18	5 44	9 46	5 34	12 53	3 33	4 44		
Paris	3 25		7 30	11 20	7 05	3 5	5 10	6 15		

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn.		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.		Expr.	
	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	
Nantes (départ)	matin	soir	8 25	8 40	12 7	3 5			8 50	11 40		
Angers (départ)	6 23	10 27	11 55	2 48	4 55	5 10	10 32	1 35				
La Ménitrie	7 03	10 49	12 27	3 31	5 20	6	10 58	2 1				
Les Rosiers	7 12	10 56	12 34	3 41		6 13						
St-Clément	7 19		12 40	3 48		6 22						
St-Martin	7 26		12 45	3 56		6 31						
Saumur (arrivée)	7 38	11 10	12 54	4 08	5 40	6 47	11 20	2 23				
(départ)	7 45	11 16		4 25	5 44	6 57	11 27	2 28				
Varennes	7 59	11 26	1 10	4 41		7 15						
Port-Boulet	8 15	11 35	1 20	5 1	6 1	7 33	11 48	2 47				
Langeais	8 56	11 56	1 49	5 46	6 23	8 29	12 44	3 13				
Tours (arrivée)	9 41	12 34	2 25	6 35	7 10	9 43	1 01	4 06				
Paris (arrivée)	4 28	4 48	9 30	11 59	11 59	5 8	10 39					

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Omn.		Direct.		Expr.		Omn.		Omn.		Expr.		Mixte	Expr.
	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3				
Paris (départ)	11 18	12 17	9 25	11 45	11 15	8 26	12 45	11 18						
Tours (départ)	5 48	8 47	1 20	4 51	6 50	11 57	10 40	2 53						
Langeais	6 27	9 30	2 10	5 46	7 29	12 40	11 35	3 31						
Port-Boulet	6 54	10 7	2 36	6 18	8 5	12 22	3 51							
Varennes	7 5	10 19		6 29	8 16	12 39								
Saumur (arrivée)	7 16	10 32	2 55	6 40	8 27	1 12	12 57							